

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 22 août 2023, 19 h**

1. ORDRE DU JOUR
 - 1.1. Approbation de l'ordre du jour

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 2.1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
 - 2.2. Appui au projet de loi n° 22 intitulé Loi concernant l'expropriation
 - 2.3. Approbation - Règlement 1002-008 modifiant le règlement 1002-07 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils - Ville de Candiac
 - 2.4. Adhésion au regroupement d'achat d'assurances collectives - Solution UMQ - Estrie-Montérégie
 - 2.5. Demande d'aide financière - Opération Nez Rouge Longueuil/Rive-Sud - Année 2023

3. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL
 - 3.1. Dépôt de la liste des employés embauchés par le directeur général
 - 3.2. Politique de conditions de travail des cadres - Modification de l'échelle salariale 2023
 - 3.3. Embauche d'un directeur du génie
 - 3.4. Embauche d'un agent administratif finances et technologies de l'information - Service des finances et des technologies de l'information
 - 3.5. Prolongation de l'embauche de la régisseuse à la programmation - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
 - 3.6. Autorisation de réduction de la semaine de travail - Daniel Garneau, journalier au Service des travaux publics
 - 3.7. Autorisation de signature - Lettre d'entente numéro 2023-09 - Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345
 - 3.8. Démission de la chargée de communications - Service des communications – Sarah-Maude Geneau

4. FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
 - 4.1. Dépôt de la liste des comptes à payer - Période du 1er au 31 juillet 2023
 - 4.2. Affectation d'une somme au surplus accumulé non affecté pour le financement de la conduite de refoulement nécessaire à la desserte du nouveau garage municipal
 - 4.3. Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 444-01 modifiant le règlement numéro 444 décrétant une dépense et un emprunt de 35 878 000 \$ pour la construction d'une usine d'épuration des eaux usées, l'exécution des travaux accessoires, la

construction d'un pont reliant le secteur des étangs et le paiement des honoraires professionnels se rapportant à ces travaux, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 62 510 000 \$

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1. Demande de soutien financier - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Athlète, William Daoust-Mc Mahon

6. SERVICES TECHNIQUES

- 6.1. Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 - Construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées (Lot 2)
- 6.2. Autorisation de signature - Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) - Programme d'infrastructures municipal d'eau (PRIMEAU) - Prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc sur la route Édouard-VII (Lot 3) (dossier numéro 514690)
- 6.3. Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction des ateliers municipaux - Appel d'offres sur invitation GEN-2023-21

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1. Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) - Fonds Régions et ruralité Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale - Étude de faisabilité pour la construction d'un écocentre intermunicipal

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 9.1. Adoption - Règlement numéro 501-14 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin :
 - 1) d'agrandir la zone P-08 à même la zone H-05;
 - 2) pour la zone H-05 :
 - a) de ne plus autoriser les bâtiments résidentiels :
 - i. unifamiliaux isolés et jumelés;
 - ii. de 3 à 6 logements jumelés;
 - iii. de 3 à 4 logements contigus;
 - iv. de 12 à 24 logements isolés et jumelés;
 - b) d'autoriser les bâtiments résidentiels de 6 à 12 et de 32 à 72 logements, isolés;
 - c) d'autoriser l'usage «biens, services et bureaux»;
 - d) de modifier les notes particulières applicables à la zone
- 9.2. Adoption - Règlement numéro 501-15 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin de reconnaître un droit acquis sur la marge d'un bâtiment principal ayant été réduite suivant l'expropriation ou la vente d'une partie de parcelle à des fins d'intérêt public
- 9.3. Adoption - Règlement numéro 501-16 modifiant le règlement numéro 501 sur zonage et le lotissement afin d'étendre à l'ensemble du territoire l'exemption sur les normes applicables aux parcelles pour une opération cadastrale identifiant une partie d'un

bâtiment ou d'un terrain rendu nécessaire par une déclaration de copropriété de type vertical ou de type horizontal faite en vertu du Code civil du Québec et dans laquelle déclaration, seul le ou les bâtiments ou terrains peuvent faire l'objet de parties exclusives

- 9.4. Adoption - Règlement numéro 501-17 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin, pour la zone H-120:
 - 1) d'autoriser la construction de duplex et de triplex;
 - 2) d'y réduire les marges avant applicables
- 9.5. Adoption - Règlement numéro 501-18 modifiant le règlement numéro 501 sur zonage et le lotissement afin de limiter la superficie de plancher brute totale des bâtiments utilisés exclusivement aux fins d'un usage de la catégorie "Biens, services et bureaux" et des bâtiments utilisés exclusivement à des fins de bureaux
- 9.6. Adoption - Règlement numéro 508-02 modifiant le règlement numéro 508 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin:
 - 1) d'ajouter des critères relatifs à la hauteur du rez-de-chaussée dans les secteurs à développer, industriel, Deux-Rives, Édouard-VII, De Gaulle Sud/Daniel, de mixité commerciale et résidentielle et dans le secteur des îlots déstructurés à desservir;
 - 2) d'ajouter des critères relatifs à l'emplacement des accès véhiculaires et des allées d'accès dans les secteurs à développer, industriel, Deux-Rives, De Gaulle Sud/Daniel, dans le secteur des îlots déstructurés à desservir, dans le secteur des faubourgs du noyau villageois et pour les bâtiments désignés;
 - 3) d'assujettir les aménagements pour véhicules dans les secteurs Édouard-VII et de mixité commerciale et résidentielle;
 - 4) d'assujettir les zones H-120 et H-121 aux objectifs et critères applicables au secteur des faubourgs du noyau villageois;
 - 5) d'ajouter des critères d'évaluation pour l'agrandissement ou la modification d'un bâtiment principal et pour assujettir la construction d'un nouveau bâtiment principal et les opérations cadastrales dans le secteur des faubourgs du noyau villageois
- 9.7. Renouvellement de mandat - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - membres citoyens
- 9.8. Nomination - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - membres citoyens

10. Divers

- 10.1. Varia
- 10.2. Informations de monsieur le maire
- 10.3. Période de questions
- 10.4. LEVÉE DE LA SÉANCE
 - 10.4.1. Levée de la séance